

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE de SAINGHIN-EN-WEPPES**

**Séance du 30 septembre 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le trente septembre à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, en session ordinaire, sous la Présidence de Monsieur CORBILLON Matthieu, Maire.

**Etaient présents** : M. Mme CORBILLON Matthieu, DEWAILLY Bruno, BRASME Marie-Laure, POULLIER Bernard, PARMENTIER Isabelle, ROLAND Éric, BAJERSKI Sophie, DELPORTE Marie-Françoise, PIECHEL Christophe, ARSCHOOT Dominique, HERBIN Gael, ZWERTVAEGHER COUTTET Florence, BAILLY Claude, ROELENs Natasha, DUCATEZ Marc, DESPREZ Martine, VANDRISSE Guillaume, GUERBEAU Pascale, CAPANNELLI Claire, BARBE Marie-Laurence.

**Excusés** :

Mme DUPONT Valérie  
M. AFFLARD Christian  
M. CARTIGNY Pierre-Alexis

**Avaient donné procuration** :

Mme BOITEAU Nadège à M. CORBILLON Matthieu  
Mme ARNOULD Caroline à M. HERBIN Gael  
Mme LABAERE Cynthia à Mme ROELENs Natasha  
M. WAYENBURG Aymeric à Mme CAPANNELLI Claire  
M. MORTELECQUE Denis à Mme GUERBEAU Pascale  
Mme MOUILLE Sophie à Mme BARBE Marie-Laurence

**Assistait à la séance** : Claire ROLAND, Directrice Générale des Services.

Il a procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-15 du Code des Collectivités Territoriales. M. VANDRISSE Guillaume ayant été désigné pour remplir ces fonctions les a immédiatement acceptés.

**N°6**

**CULTURE**

Création de la ludothèque municipale – Approbation du projet de fonctionnement

Nombre de membres

Afférents au Conseil Municipal : 29

En exercice : 29

Présents : 20

Quorum : 15

Qui ont pris part à la délibération : 26

Date de convocation : 23 septembre 2025

Date de réception en préfecture : 07 octobre 2025

Date de publication sur le site internet de la ville : 8 octobre 2025

**CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 30 SEPT****N°6****CULTURE****Création de la ludothèque municipale – Approbation du projet de fonctionnement**

\_Selon l'article L2121-29 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.

Les travaux de la médiathèque ont été réceptionnés le vendredi 12 septembre 2025 et son ouverture est prévue le vendredi 3 octobre 2025. Au sein de la médiathèque se trouve la ludothèque municipale. Il convient d'approuver son projet de fonctionnement.

Le projet s'intégrant dans la CTG contractualisée avec la CAF permettra à la commune de bénéficier du bonus territoire afférent. Le projet de fonctionnement et les données prévisionnelles de la Ludothèque sont annexés à la présente délibération.

Ces documents précisent :

- L'origine et le sens du projet d'ouverture de la ludothèque ;
- Les objectifs et le fonctionnement du service ;
- Le personnel afférent ;
- Les horaires de travail (1 ETP) et d'ouverture de la ludothèque.
- 

Il est donc proposé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer le projet de fonctionnement.

**Vu** l'article L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le projet de création d'une médiathèque municipale visant à renforcer l'accès à la culture, à la lecture publique et aux ressources numériques pour l'ensemble de la population,

**Considérant** que le projet s'intègre dans la CTG contractualisée avec la CAF ce qui permettra à la commune de bénéficier du bonus territoire afférent,

**Considérant** que l'ouverture de la médiathèque est prévue pour le 3 octobre 2025,

**Considérant** qu'il y a lieu d'approuver le projet de fonctionnement, joint en annexe,

Le Quorum constaté,

Le Conseil Municipal de Sainghin-en-Weppes,

Ayant entendu l'exposé de Mme PARMENTIER Isabelle, Adjointe,

Après en avoir délibéré ;

**DECIDE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS.**

- **DE CREER** la ludothèque municipale, située au 25 rue Gambetta, dont l'ouverture officielle est fixée au vendredi 3 octobre 2025 ;
- **D'APPROUVER** le projet de fonctionnement s'intégrant dans la CTG contractualisée avec la CAF.

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus,  
Suivent les signatures,  
Pour copie conforme,



Le Maire,  
Matthieu CORBILLON